

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU السنة  
DISPARUES المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

## RAPPORT D'ACTIVITES Année 2005

## I. Bref Historique

De la déclaration du Président de la République Algérienne le 31 octobre 2004, qui se prononçait en faveur d'une amnistie générale, à la publication le 15 août 2005 du décret présidentiel portant sur l'organisation du référendum sur la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale, l'une des actions les plus importantes menées par le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (C.F.D.A.) cette année fut l'organisation de la mobilisation des familles de disparu(e)s et la sensibilisation de l'opinion publique algérienne et internationale autour de cette question. Le but de l'association a été d'attirer l'attention du plus grand nombre sur les enjeux de l'amnistie générale telle que proposée par le Président et ses conséquences. Ainsi, en parallèle à une tournée des ambassades étrangères en Algérie, le CFDA aux côtés de SOS disparu(e)s, a mené une campagne de sensibilisation sous le nom de la « Caravane de l'espoir » destinée à alerter le peuple algérien sur les dangers de l'amnistie. En Europe, « La Caravane contre l'oubli », menée par le CFDA et composée de mères de disparu(e)s venues d'Algérie, s'est attachée à alerter la communauté internationale sur les violations aux droits de l'Homme contenues dans le projet de Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale.

Pourtant, une avancée sensible vers la reconnaissance de l'étendue réelle des disparitions forcées avait été opérée avec la fin du mandat de la Commission ad hoc<sup>1</sup> et la remise du rapport final par Farouk Ksentini, Président de la Commission ad hoc, au Président de la République le 31 mars 2005. D'après les déclarations de M. Ksentini, la Commission dans un rapport qui n'a toujours pas été publié, a reconnu 6 146 cas de disparitions « du fait des d'agents de l'Etat ». Toutefois, Me Ksentini ne reconnaissait dans ces milliers de disparitions que « des actes isolés », rejetant ainsi toute responsabilité directe de l'Etat, et il se déclarait favorable à l'octroi d'une réparation financière pour les familles.

Le 15 août 2005, le décret annonçant la tenue d'un référendum pour l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale fut publié dans le Journal officiel de la République algérienne. Cette Charte, qui consacre un chapitre intitulé « Mesures d'appui de la politique de prise en charge du dramatique dossier des disparus » (chapitre IV), met grandement à mal les revendications des familles à la fois en matière de vérité et de justice. En effet, la Charte minore la pratique des disparitions forcées durant la décennie noire en attribuant la grande majorité des disparitions au « fléau du terrorisme » (IV al.2) et en niant l'existence « d'un phénomène délibéré de disparition » (IV al. 4) imputable à l'Etat. En matière de Justice, le texte considère que « *les actes répréhensibles d'agents de l'Etat (...) ont été sanctionnés par la justice chaque fois qu'ils ont été établis* » (IV, al. 4). Enfin, la Charte au Chapitre I, alinéa 2, porte gravement atteinte à la liberté d'expression en Algérie en stipulant que « *En adoptant souverainement cette Charte, le Peuple algérien affirme que nul, en Algérie ou à l'étranger, n'est habilité à utiliser ou à instrumentaliser les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux Institutions de la République Algérienne Démocratique et Populaire, fragiliser l'Etat, nuire à l'honorabilité de tous ses agents* ».

Malgré les actions menées et la persévérance dont ont fait preuve les membres et militants du C.F.D.A. pour préserver les droits des familles, le référendum sur la Charte pour la paix et la réconciliation nationale remporte le 29 septembre 2005 une victoire éclatante et une adhésion attendue de 97,36 % d'Algériens à qui on a promis la paix.

Depuis cette date, le C.F.D.A. poursuit activement sa lutte pour les familles de disparu(e)s et pour l'établissement en Algérie d'une commission vérité et justice.

---

<sup>1</sup> La Commission ad hoc, présidée par Farouk Ksentini, avait été instaurée pour 18 mois par un décret présidentiel du 11 septembre 2003 et était en charge de proposer des solutions pour le règlement définitif du dossier des disparus.

## **II. Sensibilisation sur les enjeux de l'amnistie générale**

En France, comme en Algérie, l'année 2005 a été principalement marquée par la campagne internationale contre le projet d'amnistie générale en Algérie menée par le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (C.F.D.A.) avec la collaboration de SOS disparu(e)s. C'est dans le cadre de ce projet que le C.F.D.A. a organisé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2005 plusieurs réunions de travail à Paris. Répondant à son invitation, l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), Amnesty International - France, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) ont réfléchi ensemble à la stratégie d'action et aux soutiens matériels et humains possibles. C'est ainsi que la « Caravane contre l'oubli » pour mener la campagne en Europe est née en parallèle à la « Caravane de l'espoir » en Algérie.

### **II.1 En Europe**

#### **II.1.1 Rédaction d'un argumentaire juridique**

Dès le mois de janvier 2005, le C.F.D.A. s'est lancé dans une campagne contre l'oubli des crimes commis en Algérie durant la décennie noire. Pour ce faire, l'association a réalisé un argumentaire juridique destiné à démontrer qu'une amnistie générale serait bientôt décidée en Algérie, et, d'autre part, que celle-ci serait porteuse de nombreuses violations aux droits de l'Homme protégés par le droit international. Ainsi, avant même la publication de la Charte sur la paix et la réconciliation nationale, qui n'interviendra qu'au mois d'août 2005, il avait semblé fondamental au C.F.D.A. d'agir rapidement et de façon préventive en alertant toutes les instances européennes et onusiennes avant que le projet du Président Algérien ne soit effectif. Cet argumentaire a été adressé au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI) ainsi qu'à tous les groupes thématiques et aux comités conventionnels de l'ONU, aux instances européennes et notamment le Parlement européen.

#### **II.1.2 La « Caravane contre l'oubli » en Europe**

Composée de familles de disparus venues d'Algérie ou vivant en France et de membres du C.F.D.A., la « Caravane contre l'oubli » s'est rendue dans plusieurs villes d'Europe à la rencontre des autorités de ces pays, des militants des droits de l'Homme et des instances européennes et onusiennes. Cette Caravane contre l'oubli a bénéficié d'un soutien financier de la toute nouvelle Fondation du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme ainsi qu'une aide matérielle de l'ACAT, de la LDH et d'AI – France.

#### **II.1.3 La Caravane au Parlement européen**

La Caravane contre l'oubli a inauguré sa campagne de sensibilisation le 25 avril par une audition devant la Sous-commission des « droits de l'Homme » du Parlement européen, répondant ainsi à l'invitation de sa Présidente Hélène Flautre. La délégation du C.F.D.A. accompagnée par des membres du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme et de la FIDH, était composée de membres de familles venues d'Algérie. Etaient présents comme intervenants l'ex-ambassadeur de France à Alger, M. Bernard Kessedjan, Driss El Yazami, secrétaire général de la FIDH, Nassera Dutour pour le C.F.D.A. et Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH et du mécanisme ad hoc, qui avait finalement accepté l'invitation de la sous-commission. Chacun a exprimé ses réflexions sur la question de l'amnistie générale, M. El Yazami a ainsi rappelé l'importance de poursuivre une lutte universelle pour le droit de savoir et contre l'impunité, Nassera Dutour, s'inquiétant du projet d'amnistie générale en Algérie a revendiqué « *le droit de savoir ce qui est advenu des disparu(e)s et leur droit à une réhabilitation officielle et morale* » devant les parlementaires européens. Farouk Ksentini a pour sa part plaidé devant les parlementaires la « *responsabilité de l'Etat et non sa culpabilité* » dans les disparitions commises durant les années 90 et témoigné de la bonne foi des

autorités dans la volonté de régler ce problème. Enfin, face à l'insistance des ONG présentes dont certaines n'avaient pas été autorisées à se rendre en Algérie depuis 2000, Me Ksentini s'est engagé à ce que celles-ci puissent entrer dans le pays très prochainement. Tenant cette promesse, Amnesty International, Human Rights Watch et la FIDH ont obtenu les mois suivants leurs visas pour entrer sur le territoire algérien.

#### ***II.1.4 La Caravane devant les instances de l'ONU à Genève***

Sur son parcours, après l'Espagne et l'Italie, la Caravane contre l'oubli a marqué une importante étape à Genève.

Ainsi, la délégation a été reçue le 22 septembre par Mme Louise Arbour, Haut Commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU et par Stephen Toope, Président-rapporteur du Groupe de Travail sur les disparitions forcées ou involontaires de l'ONU (GTDFI). La délégation a fait part à chacun de ses craintes quant à l'adoption prévue de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et des graves conséquences que celle-ci aurait sur la société algérienne et les défenseurs des droits de l'Homme. Au terme de cet entretien, Louise Arbour et Stephen Toope ont chacun exprimé leur souhait de rentrer au plus vite en négociation avec le gouvernement Algérien pour trouver une solution juste au dossier des disparitions forcées.

Les membres de la Caravane ont également pu s'entretenir avec les différents groupes thématiques du Bureau des Nations Unies à Genève : le Groupe de travail contre les détentions arbitraires, le Groupe de travail contre les exécutions sommaires, arbitraires ou extrajudiciaires, ainsi que le Comité contre la torture et le Comité des droits de l'homme représenté par des membres de l'équipe des procédures spéciales et des communications.

Grâce en partie à ce travail de sensibilisation, Stephen Toope et le rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires ont fait une déclaration publique avant et après la tenue du référendum condamnant la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et rappelant au gouvernement algérien « *qu'aucun plan de paix ne peut ignorer le droit à la vérité et à la pleine réparation des victimes* ». Le 1<sup>er</sup> décembre, le GTDFI a renforcé sa position en adoptant un commentaire général<sup>2</sup> relatif aux lois d'amnistie et à la question de l'impunité.

A l'occasion de son passage, la Caravane du C.F.D.A a pu assister à la clôture des travaux du Groupe de travail intersessions en charge de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées placé sous l'égide de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU. Après 3 années de travail, le succès du Groupe de travail qui s'est finalement mis d'accord sur les termes d'une Convention internationale est venu couronner l'engagement et le travail du C.F.D.A. aux côtés d'autres associations de familles de disparus.

#### ***II.1.5 La Caravane à Lille, Paris, Marseille et Toulon***

Grâce à la collaboration active des différentes sections régionales et locales de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), de l'ACAT et du MRAP, la Caravane contre l'oubli a été invitée dans plusieurs villes de France, à Lille le 23 septembre, à Paris le 24, à Marseille le 26 et à Toulon le 27.

Dans toutes ces villes, des rencontres associatives, des réunions publiques, des conférences de presse ont permis à la Caravane de s'exprimer, de parler de son action et d'ouvrir un débat sur les enjeux d'une amnistie générale en Algérie. Par ailleurs, la Caravane a été accueillie dans diverses institutions françaises par des élus municipaux et régionaux, comme le directeur de cabinet de

---

<sup>2</sup> <http://www.ohchr.org/english/issues/disappear/index.htm>

Michel Vauzelle, président de la région PACA, ou le Maire de Toulon. A chaque fois, le passage de la Caravane a été relayé dans l'ensemble de la presse locale, écrite et télévisuelle.

### ***II.1.6 La Nuit contre l'Oubli accueille la Caravane à Paris***

Prévue pour accueillir la « Caravane contre l'oubli » en France, le C.F.D.A. a organisé une grande manifestation : la « Nuit contre l'oubli » le 24 septembre de 18h à 23h place de la République à Paris avec le soutien d'AI, de la FIDH, de la LDH et de l'ACAT.

A la veille du referendum en Algérie, cette soirée conviviale et chaleureuse a permis à de très nombreuses voix d'exprimer leur soutien et d'affirmer leur solidarité aux familles des victimes. Des représentants d'organisations françaises et internationales, des élu(e)s français(e)s, des personnalités, se sont succédés à la tribune pendant plus de deux heures. Parmi elles, Louis Joinet, Rapporteur spécial sur la lutte contre l'impunité à l'ONU, a rappelé que le crime de disparition forcée est un crime contre l'humanité et qu'à ce titre, il est imprescriptible.

En provenance de Genève, les membres de la « Caravane contre l'oubli » ont été rejoints par les familles de disparu(e)s résidentes en France et par une victime de la torture en Algérie désormais réfugiée politique en France. Ils ont pu à cette occasion, réaffirmer leurs exigences de voir se constituer une commission vérité et justice, racines essentielles d'une société enfin unifiée.

Sous des tentes, des artistes peintres et photographes, algériens, français, marocains, et turcs, ont exposé leurs œuvres tandis que sur le podium, des musiciens venus des quatre coins du monde se produisaient bénévolement, contribuant à donner à cette manifestation une note festive.

Pendant plus de 5 heures, la Place de la République n'a pas désempilé. : L'assistance se renouvelait, mais ne comptait jamais moins de 500 personnes

Le succès de cette manifestation s'est traduit par un large écho dans la presse écrite avec notamment un article en Une du Monde, et de nombreuses interviews données par les membres de la délégation aux radios et aux télévisions.

### ***II.1.7 La Caravane poursuit son périple***

Poursuivant son objectif, malgré l'adoption de la charte, le 5 novembre, Nassera Dutour a mené la « Caravane contre l'oubli » à Londres, à l'invitation de la section Afrique du Nord/Moyen Orient d'AI Londres, une nouvelle occasion pour la porte-parole du C.F.D.A. d'exposer la situation des familles de disparu(e)s en Algérie après l'adoption de la Charte. Profitant de cette visite, la délégation a rencontré le responsable du bureau Algérie au Foreign office, le département des affaires étrangères britannique. Cette visite était d'autant plus importante que la Grande Bretagne assurait alors la présidence de l'Union Européenne.

Le 11 novembre, pour rendre hommage à la Caravane, un grand rassemblement régional (Dordogne, Gironde, Lot et Garonne) a été organisé par l'ACAT à Colayrac près d'Agen avec pour thème « Punir : un droit, un devoir...chemin du pardon ? ».

Enfin, c'est de nouveau en Italie que la Caravane a fini sa campagne en effectuant une importante tournée du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2005. Durant cette dizaine de jours, la délégation a été reçue par les groupes d'AI à Rome, Gênes, Florence, Ferrara et Lucca, Civitavecchia et Aniguillera, et de Mestre. Dans chaque ville visitée, la porte-parole de l'association s'est exprimée devant un public, généralement réceptif, qui a pu appréhender d'une manière plus juste la problématique des disparitions forcées et les enjeux de la nouvelle Charte.

Pour symboliser son engagement à la cause des familles de disparu(e)s, le président de la « Provincia de Gênes » a donné une réception officielle en l'honneur de la Porte Parole du CFDA. Au cours de cette cérémonie, il lui a remis une motion pour l'établissement d'une Commission de Vérité et de Justice en Algérie. Cette motion qui avait été adoptée à l'unanimité par la Provincia était destinée aux plus hautes instances algériennes, et a été transmise à Berlusconi.

Le passage de la Caravane a ainsi bénéficié d'une grande médiatisation grâce aux nombreuses interviews auprès des médias locaux, TV, radio et presse écrite.

## **II.2 En Algérie**

### ***II.2.1 La tournée des ambassades étrangères en Algérie***

En parallèle à la campagne de sensibilisation en Europe, SOS disparu(e)s, avec le soutien du C.F.D.A., a entamé une tournée pour alerter l'opinion internationale et algérienne afin de démontrer à ses interlocuteurs les violations graves et nombreuses aux droits de l'Homme que constituerait une amnistie générale et les répercussions qui s'en suivraient.

C'est ainsi que, dès le mois de mars 2005, munie de l'argumentaire juridique constitué par le C.F.D.A., une délégation de SOS disparu(e)s a été frapper aux portes des ambassades étrangères en Algérie ; LA délégation a été reçue par les Ambassades d'Espagne, d'Italie, de France, des Pays-Bas, d'Autriche, des Etats-Unis (à 2 reprises), d'Afrique du Sud et de la République Tchèque. SOS disparu(e)s a également rencontré le chef de la délégation de la Commission européenne à Alger, M. Lucien Guerrato. Par ailleurs, le département du Foreign office de l'ambassade britannique a missionné deux personnes dans les bureaux de SOS disparu(e)s à Alger afin d'échanger leurs points de vue avec les familles de disparus et leurs représentants sur le projet d'amnistie.

### ***II.2.2 Faire front commun : l'alliance des associations en Algérie***

Conscients d'être face à une étape critique dans la lutte pour le respect des droits des victimes de la décennie noire, le C.F.D.A. et SOS Disparus ont initié un rapprochement avec plusieurs associations algériennes de victimes. Passant outre leurs divergences, par l'organisation de plusieurs conférences de presse communes, ces associations ont fait front commun pour s'élever contre le projet d'amnistie générale.

La première conférence, organisée le 30 janvier 2005 au siège de SOS disparu(e)s, réunissait pour la première fois 7 associations de victimes. Ainsi, l'association nationale des familles de disparus (ANFD), l'association des familles des victimes enlevées par les groupes armés (SOMOUD), l'Organisation nationale des victimes du terrorisme et ayants droit (ONVTAD) et la Ligue Algérienne des droits de l'Homme (LADDH) se sont associés à SOS Disparu(e)s et au C.F.D.A. pour exprimer publiquement leur opposition. De même, le 13 mars 2005, une seconde conférence de presse commune a été tenue pour exiger la publication du rapport de la Commission ad hoc par le Président Bouteflika. Enfin, après la publication du décret soumettant au référendum la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, ces associations ont réuni une nouvelle conférence de presse le 20 août 2005. A cette occasion, les familles de victimes ont ensemble dénoncé la victoire de l'impunité consacrée dans la Charte et la négation de leur droit légitime à la vérité et à la justice.

### ***II.2.3 La Caravane de l'espoir en Algérie***

La Caravane de l'espoir, prévue pour être le pendant Algérien de la « Caravane contre l'oubli » en Europe et symboliser l'opposition des familles de disparu(e)s au projet d'amnistie, n'a malheureusement pas pu tenir toutes ses promesses. Cette Caravane, composée d'une délégation des membres du CFDA, de SOS disparu(e)s et d'un avocat, devait se rendre dès le mois d'avril dans

toutes les wilayas d'Algérie afin de sensibiliser la population aux enjeux réels du projet présidentiel. La Caravane a pu se rendre à Béjaïa, Bouira, Ghardia et Oran où ses membres ont pu exposer, devant un public chaque fois très nombreux, ses craintes quant aux conséquences de l'amnistie générale. Toutefois, le harcèlement des autorités a eu raison de la Caravane qui a finalement été coupée dans son élan et n'a pu poursuivre sa route.

Non seulement La Caravane faisait l'objet d'étroite surveillance et de filatures, mais aussi, les sympathisants qui l'accueillaient, recevaient la visite de la police dès le départ de celle-ci. Fatima Yous, ainsi que Hacene Ferhati, membres du bureau ont été l'objet de coups de téléphone anonymes et de menaces de mort. A Oran, la jeune secrétaire du bureau, fille de disparu, a été menacée de disparaître "*comme son père*". Durant la campagne, Monsieur Arab, 75 ans, père de disparu et membre de l'association, a été arrêté le 14 septembre 2005 par la Police et placé en garde à vue. Il a ensuite été déféré au Parquet pour "détention d'un tract portant atteinte à l'intérêt national » puis relâché et placé sous contrôle judiciaire. Le C.F.D.A a appelé ses avocats pour assister M. Arab lors de son procès qui a été reporté au 20 mars 2005. De même, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, saisi par le C.F.D.A., a publié un appel urgent le 23 septembre 2005 faisant état de ces harcèlements<sup>3</sup>.

### **III. Développement et Renforcement du réseau des familles de disparus**

L'axe du développement et du renforcement des bureaux du C.F.D.A. en France et en Algérie est un élément clé dans la mesure où c'est aussi par l'existence d'une infrastructure solide que les actions de la campagne ont pu être menées avec succès en Algérie et en Europe.

#### **III.1 En France**

##### ***III.1.1 Une Chargée de mission pour Paris***

Une étudiante en droit et spécialisée en droits de l'Homme a été recrutée par le CFDA, après un stage de 3 mois effectué au sein de l'association à Paris. Instituée en qualité de chargée de mission, elle assiste ainsi la responsable du bureau pour la gestion des diverses tâches quotidiennes et se charge plus spécifiquement du traitement juridique des dossiers de disparitions destinés aux instances onusiennes en assurant également le suivi des dossiers de subvention. Le C.F.D.A. bénéficie pour son contrat d'une mesure pour l'emploi intitulé « Contrat Initiative Emploi » sous la forme d'une aide financière trimestrielle de l'Etat.

##### ***III.1.2 L'actualisation des listes de disparitions par une nouvelle recrue à mi-temps***

Une personne a également été recruté à mi-temps en mars pour se consacrer à l'actualisation des listes de disparus. Renouvelé une 1<sup>ère</sup> fois au bout d'un premier Contrat Emploi Solidarité de 6 mois. Le travail effectué par cette nouvelle recrue a permis de réaliser une liste exhaustive de tous les dossiers de disparition en possession de l'association.. De même, grâce à une bonne connaissance du logiciel « Excel », il sera désormais possible sur chaque dossier inscrit sur cette liste de voir si le dossier se trouve en France ou en Algérie, s'il est complet et s'il a été transmis au GTDFI. A présent, un travail de traitement statistique des données a été entrepris et permettra de fournir un réel outil d'analyse sur les disparitions forcées en Algérie.

---

<sup>3</sup> [http://www.fidh.org/IMG/pdf/Bulletin\\_juillet-sept\\_2005.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/Bulletin_juillet-sept_2005.pdf)

### ***III.1.3 Deux « Emplois tremplins » octroyés par la région Ile de France***

Enfin, deux demandes d'emplois tremplins ont été effectuées et obtenues auprès du Conseil régional d'Ile de France au printemps 2005. Ces emplois, subventionnés chacun pour 6 ans, ont permis de créer deux postes, un premier poste de Chargée de la communication et de la documentation, et un second d'assistant à la communication et à la documentation. Ces deux nouvelles embauches se sont faites notamment dans la perspective et la vocation de centraliser toutes les archives sur les disparitions forcées en Algérie.

### ***III.1.4. Les difficultés de fonctionnement du C.F.D.A. à Paris***

A Paris, les nouveaux recrutements ont mis en relief le problème du financement et de la grande difficulté de trouver des financeurs pour le fonctionnement du bureau de Paris. Si les subventions obtenues pour le projet « SOS disparu(e)s » en Algérie ne posent pas de réelles difficultés, le financement du C.F.D.A. souffre d'un manque cruel de considération. En effet, la localisation du bureau à Paris ne lui permet pas de rentrer dans les critères d'attribution des subventions fixés par les bailleurs de fond. Pourtant, c'est grâce au C.F.D.A. et à sa localisation en France, lui évitant ainsi les pressions et manœuvres d'intimidation, que les bureaux de SOS disparu(e)s ont pu être créés en Algérie et qu'un grand nombre d'actions ont pu être menées à bien en Algérie comme à l'international. Ce problème, s'il n'est pas résolu très vite, risque de porter un réel préjudice à l'association et à son bon fonctionnement d'autant que l'exigence de trouver un bureau plus grand devient aujourd'hui une urgence.

## **III.2 En Algérie**

Le renforcement et la restructuration des bureaux en Algérie, et en particulier du bureau d'Alger, la dynamisation et le développement du réseau des familles de disparu(e)s en Algérie sont considérés par le C.F.D.A. comme une condition sine qua non pour son efficacité et sa pérennité.

### ***III.2.1 Un nouvel élan pour Alger***

En mars 2005, le C.F.D.A. a entrepris de trouver un nouveau local plus spacieux pour le comité de SOS disparu(e)s. Ce nouvel espace mis à leur disposition pour 1 an a ainsi permis un meilleur accueil des familles de disparu(e)s sans cesse plus nombreuses mais a également offert de meilleures conditions de travail pour les nombreux bénévoles et salariés de l'association.

Participant de ce nouvel élan, le C.F.D.A. a engagé au mois de juin pour le bureau de SOS disparu(e)s à Alger une nouvelle chargée de mission spécialisée dans les droits de l'Homme et la communication, a été recrutée dans le cadre d'un accord de volontariat de solidarité internationale conclu en juin 2005 pour 1 an avec le « Service de Coopération au développement » (SCD), une association française basée à Lyon. Cette personne a été chargée de dynamiser le réseau de SOS disparu(e)s et de transmettre son expérience aux salariés et bénévoles de SOS disparu(e)s dans la recherche de partenariats et l'organisation d'événements visant à promouvoir la vérité et la justice.

Ainsi, le bureau d'Alger a bénéficié d'une complète réorganisation pendant les mois de juillet et août, au cours de laquelle tous les dossiers de disparitions ont été triés, classés et rangés, une stratégie d'action pour la gestion et le suivi de ces dossiers a été également mise en place pour l'actualisation et le traitement des dossiers, la mise en place d'une veille juridique et d'un soutien psychologique pour les familles. La permanence juridique du bureau a ainsi été renforcée pour devenir bi-hebdomadaire grâce au concours de deux avocats, inscrits au bureau d'Alger et membres de l'association.

### ***III.2.2. Bureau d'Oran : Redonner l'espoir***

Le comité d'Oran qui partageait depuis 2003 ses locaux avec un cabinet d'avocat a bénéficié d'un nouveau bureau loué par le C.F.D.A. devenu nécessaire devant l'afflux des familles et les nouvelles adhésions, un local plus grand est devenu nécessaire. L'achat d'un bureau et de matériel informatique a été effectué pour améliorer le fonctionnement du comité de disparu(e)s le plus important après celui d'Alger. Alors que les familles de disparu(e)s, suite aux harcèlements et aux menaces subis par les autorités algériennes, ne se rassemblaient plus à Oran, la présidente de SOS Disparu(e)s, Fatima Yous, s'est rendue sur place afin de redonner courage et espoir aux familles. Durant trois jours, après avoir rencontré l'assistante du bureau local et effectué un point sur le suivi des dossiers, Madame Yous a réuni plusieurs proches de disparu(e)s pour les inciter à continuer leur action.

### ***III.2.3 Ouverture de SOS disparu(e)s à Relizane***

Enfin, toujours en mars, le comité des familles de disparu(e)s de Relizane a pu être structuré et devenir une nouvelle antenne de notre association dans l'Ouest de l'Algérie. Ainsi, le C.F.D.A. a loué un nouveau bureau pour un premier bail d'une année pouvant accueillir les familles de disparus de Relizane et de ses environs.

## **IV. Recours auprès des instances de l'ONU**

### **IV.1 Demande de mesures provisoires**

Après la publication du texte de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale le 15 août, une demande de mesures provisoires a été adressée au Comité relative aux 3 communications transmises par l'association, demande qui a reçu un écho favorable. Ainsi, le Rapporteur pour les procédures spéciales du Comité des droits de l'Homme a adressé au gouvernement algérien une lettre lui rappelant que *"le droit de soumettre des communications ne peut être affecté par la législation nationale"* et demandant à l'Etat partie *"de ne pas invoquer les provisions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale contre des personnes qui ont soumis, ou qui soumettraient des communications au Comité"*.

### **IV.2 Dépôt communication sur un cas de torture et de disparition**

Le C.F.D.A. a déposé au mois de mai une nouvelle plainte au Comité des droits de l'Homme de l'ONU. Cette communication qui a nécessité un long travail fait état des violations graves subies par un ex-employé municipal, emprisonné 3 ans dans les camps du Sud, puis détenu au secret et torturé durant 6 mois en 1998 au centre de Magenta à Oran. Cette nouvelle plainte est ainsi la quatrième déposée au Comité des droits de l'Homme par le C.F.D.A. depuis 2003.

### **IV.3 Dépôt de communications au Groupe de travail sur les détentions arbitraires**

Le C.F.D.A. a également travaillé sur 4 cas de détentions arbitraires soumis au Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU. Dans le cadre de ce travail, l'association a été à la rencontre du CICR à Alger afin de compléter sa documentation sur ces cas.

## **V Séminaire, Rassemblement, Rencontre**

### **V.1 En Europe**

#### ***V.1.1 Création de la Plate-forme non-gouvernementale euroméditerranéenne***

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a participé avec 130 délégués de réseaux locaux et régionaux et d'ONG de défense des droits de l'Homme à l'assemblée constitutive de la plate-forme non gouvernementale euroméditerranéenne à Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril. Résultat d'un travail de 2 ans, la plate-forme a créé un réseau de défenseurs des droits humains ayant vocation à la création de réseaux de défenseurs dans un cadre national.

### ***V.1.2 Rencontre à l'Institut du Monde arabe***

Le 7 juin, le C.F.D.A. s'est rendue à la toute première journée de rencontre avec les associations à l'Institut du Monde Arabe (IMA) à Paris. Cette journée fut l'occasion pour l'association de connaître ses interlocuteurs possibles de l'IMA et de rencontrer d'autres associations françaises travaillant sur les questions liées au monde arabe (droits de l'Homme, immigration, développement...)

### ***V.1.3 Les disparu(e)s en Algérie au programme du FSMed à Barcelone***

Dans le cadre du Forum Social Euro-méditerranéen qui s'est tenu du 16 au 19 juin 2005 à Barcelone, le CFDA, en partenariat avec l'association catalane « Solidarité pour le développement et pour la paix » (Sodepau) et le Comité humaniste des droits de l'Homme des Pays-Bas (HOM) a organisé deux séminaires et un atelier de travail les 17 et 18 juin 2005 au cours desquels le CFDA a pu aborder très largement la question des disparitions forcées en Algérie et dans toute la zone euro méditerranéenne.

### ***V.1.4 Forum national sur la réparation avec l'Instance Equité et réconciliation***

Du 30 septembre au 2 octobre, le C.F.D.A. a participé au Forum national sur la réparation organisé par l'Instance Equité et Réconciliation à Rabat) organisé par l'IER. Je pense que c'est de cela que parle Driss quand il dit qu'on a oublié des choses. je ne sais pas pourquoi on n'en parle pas dans le bulletin d'info.

### ***V.1.5 Le C.F.D.A. Avec la LADDH et la fondation Ebert***

A l'occasion de l'adoption de la « Convention Internationale sur les Disparitions Forcées » par les Nations unies en septembre, la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH) et la Fondation Frederich Ebert ont organisé une rencontre entre acteurs de la société civile algérienne : familles de disparu(e)s, organisations internationales, avocats, journalistes. Ils ont pu évoquer tous ensemble la problématique des disparitions forcées en Algérie et les possibilités de règlement de ce dossier. Au cours de cette conférence, Nassera Dutour a été invitée à prendre la parole au nom du CFDA sur la réalité du phénomène des disparitions forcées, l'adoption de cette Convention et ses conséquences en terme d'application en droit international.

### ***V.1.6 Le C.F.D.A. au festival voix de femmes***

Le C.F.D.A. s'est également rendu au dernier Festival « Voix de femmes » en Belgique à la fin du mois d'octobre. Ce festival qui regroupe un réseau de mères, d'épouses et de soeurs de personnes enlevées et disparu(e)s s'est créé en 2002. Les participantes ont pu prendre part à des discussions animées autour de l'avenir du réseau, organiser des rencontres publiques, collaborer et se mettre en relation avec des acteurs divers : artistes, pédagogues, journalistes, intellectuelles, militantes.

## **V.2 En Algérie**

### ***V.2.1 Rencontre avec Me Farouk Ksentini***

Au cours de l'année, les membres du C.F.D.A et de SOS disparu(e)s ont été reçus à leur demande par Me Farouk Ksentini à deux reprises. Une première fois, les membres de l'association ont tenu à le rencontrer en sa qualité de président de la commission ad hoc après la remise du rapport de la commission ad hoc puis le 30 août 2005, une deuxième entrevue a été organisée au cours de laquelle les membres de l'association ont demandé à M. Ksentini d'intercéder en leur faveur en sa qualité de président de la CNCPPDH afin de rencontrer le Président Abdelaziz Bouteflika.

### ***V.2.2 Rassemblement devant le Ministère de la Justice***

Le 17 avril, face aux propos de M. Ksentini accusant publiquement les familles de disparus de ne pas porter les affaires de disparition devant la justice algérienne, l'association SOS Disparu(e)s a lancé un appel au rassemblement devant le ministère de la Justice. Nombreux à répondre à cet appel, les mères et parents de disparu(e)s ont demandé à rencontrer le Ministre de la Justice afin de lui faire part des nombreux recours déposés et des obstacles rencontrés devant la Justice.

### ***V.2.3 Rassemblement devant l'Assemblée nationale populaire***

Le 22 mai, SOS disparu(e)s et le CFDA ont saisi l'occasion de la présentation du bilan gouvernemental à l'Assemblée Populaire Nationale (APN) par le Premier Ministre Ahmed Ouyahia pour faire entendre vivement leur voix. Les associations ont demandé à ce que la question des disparu(e)s soit traitée comme « *une question essentielle pour l'avenir du pays au même titre que les autres problèmes* ». L'appel au rassemblement a été lancé dans un communiqué commun où les associations ont rappelé aux autorités que « *les disparu(e)s et leurs familles sont des algériens à part entières[et que] Leur problème est un problème national* ». Cependant, cette manifestation pacifique s'est heurtée aux services de sécurité ainsi qu'à la police anti-émeute déployés sur les lieux qui ont contraint les familles à se rassembler à l'écart du siège de l'APN.

## **VI . Sensibilisation et médiatisation**

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et SOS disparu(e)s ont bénéficié au cours de leur campagne référendaire d'une grande médiatisation, qu'il s'agisse de presse écrite, radio ou télévisé.

Dans les jours qui ont suivi, la presse écrite et audiovisuelle a largement relayé la parole du CFDA. La manifestation a donc permis une large visibilité de la question des disparitions forcées et des revendications exprimées par les victimes de la décennie noire dans leur quête de vérité et de justice.

### **VI .1 Presse écrite**

#### ***VI.1.1 La Tribune du C.F.D.A. à la Une du Monde***

Le C.F.D.A. s'est engagé avec l'aide des membres de son bureau dans la rédaction d'une tribune contre l'amnistie projeté par le Président Bouteflika. Ce texte qui a fait l'objet de débats et de relecture a été soumis à la Rédaction du journal Le Monde et fut publié à la Une du quotidien le vendredi 4 mars dans la rubrique « Horizons-Débat », sous le titre « *L'amnistie générale en Algérie serait un déni de Justice* ».

Une fois encore à la Une du Monde le 27 septembre, un court article a évoqué « *la nuit contre l'oubli des disparus d'Algérie* ».

### **VI.2 Passages télévisés**

La porte-parole du C.F.D.A. à I-télévision, 28/09/2005 ; France 2, TV 5, J.T de 20h, 28/09/2005 ; France 3, M6, LCI, édition Toulon, 27/09/2005, télévision japonaise, iranienne, belge, italienne ...

### **VI.3 Passages radio**

*Radio Classique, RTL, RFI, France Info, France Culture, Radio Méditerranée, Europe 1, Radio Bleue, BBC... journal décrochage régional, 28/09/2005*

## **VII . Conclusion**

L'année 2005 fut riche mais aussi très éprouvante pour les familles de disparu(e)s et leurs défenseurs. Les manœuvres d'intimidation se sont multipliées, les menaces ont parfois effrayé et découragé certaines familles, les mères d'Oran ont ainsi arrêté de se rassembler pendant quelques temps. Toutefois, SOS disparu(e)s et le C.F.D.A., loin de se résigner, poursuivent activement leurs actions en faveur des droits des victimes de disparitions forcées. Pour cela, elles envisagent de poursuivre et de renforcer le rapprochement opéré en 2005 avec les autres associations algériennes de victimes.

Cette année, le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a aussi démontré que, par ses actions répétées de sensibilisation auprès des représentants politiques algériens, étrangers et des organisations internationales, l'association est devenue l'une des interlocutrices privilégiées sur la problématique des disparitions forcées en Algérie. Ainsi, différentes missions diplomatiques ont spontanément rendu visite aux comités de SOS disparu(e)s à Alger, de même que les ONG venues en mission en Algérie ont toutes effectuées de nombreuses visites dans les bureaux du C.F.D.A. à Paris et Alger afin de rencontrer des membres de l'association et les familles de disparu(e)s. De même, au cours des campagnes de sensibilisation aux enjeux de l'amnistie, SOS disparu(e)s et le C.F.D.A. ont trouvé auprès des Nations Unies et du Parlement européen une écoute et une véritable implication à la cause des victimes de disparitions forcées.

C'est pourquoi, l'existence aujourd'hui de cette Charte pour la paix et la réconciliation nationale et de ses textes d'application qui tentent de saper le mouvement des familles de disparu(e)s en Algérie, rend plus nécessaire que jamais le travail du C.F.D.A. Un des défis à relever sera de faire reculer les autorités algériennes sur ces mesures et d'obtenir de la communauté internationale qu'elle fasse pression sur l'Etat algérien afin que les droits des victimes soient respectés et qu'une Commission Vérité et Justice soit établie pour une véritable réconciliation.